

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024-118

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

**Objet : Contrat pour une solution de gestion des marchés
publics**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019,

Suite à la résiliation au 31/05/2025 du logiciel de rédaction des marchés publics contracté avec Berger Levraut, il est nécessaire de doter le service de la commande publique d'un logiciel de gestion des marchés publics afin d'optimiser l'ensemble des achats publics de la commune.

Ce logiciel comprend une partie rédactionnelle mais également un suivi administratif, financier de tous les marchés notifiés ainsi qu'un suivi des achats de faibles montants.

Une consultation auprès de 3 sociétés a été effectuée. Les sociétés 3P, MARCO et ORDIGES France ont remis chacune une offre financière. L'offre de la société 3P est économiquement la plus avantageuse.

Le nouveau contrat prendra effet au 01 juin 2025 pour une durée de douze mois pour un montant de 3 456.00 € HT soit 4 147.20 € TTC.

Le contrat est reconduit tacitement avec la possibilité de résilier 3 mois avant la date d'anniversaire annuelle.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat avec la société 3P pour un montant annuel de 4 147.20 € TTC.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget de 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 30/12/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTES

Commune de La Voulte-sur-Rhône
9 rue Rampon - 07800 La Voulte-sur-Rhône
04.75.62.40.44